

résultats généraux, et que l'auteur reproduit, comme annexe à son ouvrage et suivant un groupement méthodique, toutes les décisions prises par les conférences, décisions qui sont comme les fondements sur lesquels l'œuvre internationale est assise.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ GENEVOISE D'UTILITÉ PUBLIQUE DU
9 FÉVRIER 1863 ¹

L'extension considérable et la notoriété actuelles de la Croix-Rouge donnent un certain intérêt aux documents originaux se rattachant à la naissance de cette institution. C'est ce qui nous engage à reproduire une pièce inédite, qui, il est vrai, ne jette guère de jour sur son passé, mais rappelle la première manifestation extérieure dont elle fut l'objet, et mérite à ce titre de recevoir plus de publicité qu'elle n'en peut retirer de sa conservation dans les archives de la société qui nous l'a obligeamment communiquée.

Il s'agit de la *Séance de la Société genevoise d'utilité publique du 9 février 1863*, dont le *procès-verbal* contient ce qui suit :

Présidence de M. Gustave Moynier, au Casino, à Genève.

Une vingtaine de membres sont présents, entre autres MM. Appia, Bouvier, Bungener, De Lor, Dufour, Dunant, Lavit, Le Cointe, Lutscher, Maunoir, Moynier, Paris, Ramu, Rimond, etc.

M. LE PRÉSIDENT attire l'attention de l'assemblée sur l'idée de créer des corps d'infirmiers volontaires pour les armées en campagne, idée recommandée par M. H. Dunant dans son livre récent intitulé : *Un souvenir de Solferino*. Il aimerait que la Société consultât, sur l'opportunité de semblables institutions, le « Congrès international de bienfaisance » qui doit se réunir dans quelques mois à Berlin, et que ce Congrès lui-même examinât la convenance d'une conférence des gouvernements pour le même objet.

Le GÉNÉRAL DUFOUR, considérant qu'il s'agirait là d'une grande entreprise, dont l'exécution serait très difficile, approuve beaucoup la proposition de consulter le congrès projeté, lequel doit faire suite à ceux de Bruxelles (1856), Francfort (1857) et Londres (1862), où notre Société s'était fait représenter.

¹ Voy. *Bulletin*, T. XIX, p. 61.

M. RAMU exprime la crainte qu'une organisation établie pour secourir les blessés n'enlève de l'énergie à l'élan des populations.

M. le D^r MAUNOIR rappelle que le service des ambulances officielles a toujours été insuffisant, et croit qu'on pourrait l'améliorer par l'adjonction de volontaires.

M. LUTSCHER estime que l'appui du Congrès de Berlin serait utile pour favoriser la formation de sociétés de secours.

M. le D^r APPIA, qui a l'expérience de la guerre, ne doute pas que des infirmiers volontaires ne soient précieux, non seulement après les grandes batailles, mais pendant toute la durée d'une campagne.

La proposition du PRÉSIDENT est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Le soin d'en poursuivre l'exécution, dans la mesure du possible, est renvoyé à une commission de cinq membres, composée de MM. Dufour, Moynier, Dunant, Maunoir et Appia.

Nota. — On sait que le Congrès de bienfaisance de Berlin n'eut pas lieu, mais que le Congrès international de statistique, qui se tint en 1863 dans la même ville, fut consulté à sa place, et que les Genevois en reçurent de grands encouragements. Ils convoquèrent alors, en leur propre nom, la conférence qui se tint à Genève au mois d'octobre de cette année-là, et à la suite de laquelle les commissaires de la Société d'utilité publique décidèrent de se constituer en un *Comité international* indépendant. Ce dernier, après avoir porté le nom de « Comité de secours aux militaires blessés », a adopté celui de « Comité international de la Croix-Rouge », sous lequel il existe encore.

ALLEMAGNE

LA DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE DE LA CONVENTION DE GENÈVE

M. F. Meyer, conseiller royal à Francfort-sur-l'Oder, chargé par le Comité central allemand de publier une histoire succincte de la Convention de Genève, a été frappé, au cours de ses travaux préparatoires à cet ouvrage, de la nécessité de mettre à exécution